



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 avril 2018 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Mario Poitras, conseiller 3
Rémi Caron, conseiller 4
Frédéric Lagacé, conseiller 5
Daniel Caron, conseiller 6

Est absent : M Alain Malenfant, conseiller 1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2018-04-066

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-04-067

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-04-068

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que les comptes totalisant 163 021.51 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 04-2018 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 358
- RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE (VTT)

Jean-Marc Michaud, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à établir les modalités de circulation des véhicules hors-route sur le territoire de la municipalité.

▪ **Présentation du projet de règlement**

Le projet de règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et sur certaines rues municipales sur le territoire de la municipalité de Squatec, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 359
- MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Frédéric Lagacé, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 345 concernant le plan d'urbanisme.

▪ **Présentation du projet de règlement**

Le projet de règlement consiste à modifier les affectations agricoles de la zone agricole permanente de la municipalité afin de les ajuster au contenu de la décision 375828 de la Commission de protection du territoire agricole qui entérine la demande à portée collective effectuée en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection des terres et des activités agricoles ainsi que pour les placer dans une relation de concordance par rapport au contenu de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC qui s'en est suivie.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 360
- MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Rémi Caron, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement visant à modifier le règlement 346 relatif au zonage.

▪ **Présentation du projet de règlement**

Le projet de règlement consiste à modifier les zones agricoles de la zone agricole permanente de la municipalité afin de les placer dans une relation de concordance par rapport aux affectations agricoles du plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION N° 2018-04-069

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU DIRECTEUR INCENDIE STEEVE DUMONT

Considérant que les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec ont pris connaissance de la lettre de démission reçue le 20 mars 2018.

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter la démission de Steeve Dumont et de le remercier pour le travail accompli au cours des dernières années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-04-070

FIN D'EMPLOI DE M. ÉRIC BLIER

Attendu que M. Éric Blier est absent du travail depuis le 10 mars 2018;

Attendu que cette absence est non-justifiée et que l'employé n'a pas répondu au courrier recommandé qui lui a été transmis le 15 mars 2018 lui demandant de justifier son absence et de communiquer avec son supérieur;

Attendu que M. Éric Blier est en période de probation sur un poste d'opérateur manœuvre depuis moins de 6 mois;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de mettre fin immédiatement à l'emploi de M. Éric Blier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2018-04-071

ACHAT DE 9 CHAUFFE-EAU À LA COOP SQUATEC

Attendu que la municipalité doit remplacer 9 chauffe-eau pour son terrain de camping;

Attendu qu'une demande de prix a été faite auprès de trois fournisseurs;

Attendu que le magasin Coop de Squatec a présenté une offre de prix inférieure ou égale aux 2 autres fournisseurs;

Il est proposé par Frédéric Lagacé que la municipalité achète 9 chauffe-eau au prix unitaire de 309.00\$ du magasin COOP Squatec pour un total de 2781.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-072

APPUI À LA COOP SQUATEC POUR SA DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC DU TÉMISCOUATA

Attendu que le magasin COOP Squatec est un acteur important pour assurer la vitalité de la municipalité;

Attendu que les sociétaires de la coopérative sont en majorité des résidents de la municipalité;

Attendu que la COOP Squatec embauche une trentaine d'employés dont la majorité réside dans la municipalité;

Il est proposé par Rémi Caron que la municipalité appui la demande de subvention au fond éolien de la MRC de Témiscouata afin de l'aider à remplacer les équipements de réfrigération désuets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-073

EMBAUCHE DES SAUVETEURS POUR LA PISCINE – ÉTÉ 2018

Il est proposé par Mario Poitras que la municipalité embauche Alexe Cimon-Lévesque et Olivier Charest comme sauveteurs pour l'été 2018 à la piscine municipale pour une durée de 8 semaines débutant le 21 juin 2018. Le taux horaire est de 15.00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-074

INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ

Il est proposé par Frédéric Lagacé que la municipalité autorise l'inscription du directeur général au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 13-14-15 juin 2018 à Québec. Le coût de l'inscription est de 524.00 \$ auquel s'ajouteront les frais de déplacements et de séjour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-075

NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À LA RIDT

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que le conseil nomme le maire, M. André Chouinard, comme substitut du conseiller Alain Malenfant pour représenter la municipalité auprès de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-076

APPUI AU CERCLE DE FERMÈRES SQUATEC POUR LE PROJET D'ACHAT D'UN MÉTIER À TISSER

Il est proposé par Daniel Caron qu'une subvention de 250.00 \$ soit donné pour le projet d'acquisition d'un métier pour le Cercle de Fermières Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-077

APPUI POUR LE MAINTIEN DU TRAVERSIER LE CORÉGONE

Attendu que le Corégone fourni un service utile pour les résident du Témiscouata en permettant la traversée directe du lac Témiscouata en son centre;

Attendu que le traversier est aussi un atout touristique important pour la région;

Il est proposé par Mario Poitras que la municipalité appui le maintien du lien traversier Le Corégone.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

Pour :	Mario Poitras	Contre :	Jean-Marc Michaud
	Frédéric Lagacé		Rémi Caron
	Daniel Caron		

RÉSOLUTION NO 2018-04-078

APPUI À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC POUR SON PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac à l'intention de procéder à l'acquisition d'un camion échelle afin d'assurer la sécurité des citoyens en améliorant les interventions des Services incendie sur le territoire du Témiscouata;

ATTENDU QUE le programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » parrainé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) vise, entre autres, à soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en offrant la possibilité de financer à 50% les coûts de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata appuie la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac dans ce projet;

ATTENDU QUE le directeur du Service incendie de Témiscouata-sur-le-Lac a communiqué avec la très grande majorité de ses pairs dans chacune des municipalités pour obtenir et identifier leurs besoins de couverture concernant la nécessité d'un tel équipement pour optimiser leur couverture de risques en protection incendie;

ATTENDU QU'advenant un sinistre majeur requérant obligatoirement les services d'un camion échelle, seuls les Services incendie de Rivière-du-Loup et d'Edmundston en sont équipés (à titre indicatif, ces services incendie sont situés à 70 km et 50 km de Témiscouata-sur-le-Lac), ce qui n'est plus un service d'urgence de proximité et met grandement en péril la vie des gens et la survie de nos entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac et les Municipalités du Témiscouata ne veulent pas revivre des événements similaires qu'a pu engendrer l'incendie des Viandes DuBreton en 2002 par la perte de 425 emplois au Témiscouata, affectant ainsi toutes les municipalités par le départ de bon nombre de leurs résidents et sans compter les conséquences désastreuses sur l'équilibre social et économique;

ATTENDU QUE la dotation d'un tel équipement procurera de la sécurité et de la quiétude à tous les citoyens, aux propriétaires d'entreprises et aux organisations communautaires et publiques;

ATTENDU QUE les Municipalités du Témiscouata pourront requérir les services d'un tel équipement selon la manière usuelle d'utilisateur/payeur dans le cadre d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac déposera une demande formelle d'accompagnement financier auprès de la MRC de Témiscouata dans des fonds dédiés à appuyer la dotation de tel service au bénéfice de leur population, équipements municipaux et entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lagacé:

QUE la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appuie le projet d'acquisition d'un camion échelle présenté par la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre de la programmation : « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-079

INSCRIPTION DE TROIS POMPIERS AU COLLOQUE DE L'APEQ

Il est proposé par Rémi Caron que la municipalité autorise l'inscription de trois pompiers au congrès de l'Association des pompiers de l'Est du Québec (APEQ) qui aura lieu les 28 avril 2018 à Dégelis. Le coût de l'inscription est de 90.00 \$ par membre \$ auquel s'ajouteront les frais de déplacements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-04-080

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU TÉMISCOUATA

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que Mme Jacqueline Caron soit nommée pour représenter la municipalité auprès du regroupement des offices d'habitation du Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – MARS 2018

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de mars 2018. Il y a eu 31 nuitées.

Je, Michel Barrière, directeur général certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 :30.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général